



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-cinquième réunion plénière**

Genève, 19-21 juin 2017

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Statistiques pour les objectifs de développement durable

– Feuille de route

**Renforcement des capacités statistiques
et communication de données dans l'optique
des objectifs de développement durable****Note du Groupe directeur sur les statistiques pour les objectifs
de développement durable***Résumé*

Le présent document contient des orientations sur le renforcement des capacités statistiques et la communication de données se rapportant aux objectifs de développement durable (ODD). Il a été établi par le Groupe directeur sur les statistiques pour les ODD de la Conférence des statisticiens européens et comprend un certain nombre d'études de cas illustrant la manière dont les pays abordent différents aspects des statistiques dans l'optique des objectifs de développement durable.

Il est présenté à la Conférence pour examen à sa réunion plénière en vue de recueillir des contributions et des observations qui permettront de mettre à jour le texte sur la base des données d'expérience des pays et des organisations.



I. Renforcement des capacités statistiques en vue de communiquer des informations sur les indicateurs

A. Résumé

1. La présente section comporte un examen des stratégies de renforcement des capacités au niveau national, fondées sur l'expérience acquise dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et utilisant des structures et mécanismes existants pour la formation et le renforcement des capacités dans le domaine statistique. Le développement des capacités consistera en grande partie à recenser les partenariats et à les promouvoir au niveau national comme au niveau international.

2. Dans un premier temps seront évalués les besoins en matière de renforcement des capacités au niveau des pays. Au préalable, il est indispensable d'évaluer la capacité des pays à fournir des données sur les indicateurs concernant les ODD. En outre, il est proposé aux pays d'évaluer également le temps nécessaire à la production des indicateurs manquants. Cette évaluation devrait déterminer les indicateurs qui peuvent être produits à court, à moyen et à long terme. Ensuite, il convient d'identifier dans la région les pays qui ont des besoins similaires ainsi que leurs axes de coopération possibles en termes de planification, de demandes de financement ou de partenariats.

3. Une fois les priorités déterminées, les pays peuvent rechercher un financement et commencer à investir dans des ressources humaines et des systèmes permettant de produire et d'évaluer les statistiques. Le Groupe directeur estime qu'il est important que les pays puissent se réunir pour discuter et coordonner leurs actions sur les questions relatives au renforcement des capacités dans l'optique des objectifs de développement durable.

B. Introduction au renforcement des capacités statistiques dans l'optique des objectifs de développement durable

4. Dans la présente section seront examinés les moyens de doter les pays membres de la Conférence des statisticiens européens d'une stratégie commune destinée à faciliter et à mieux coordonner le renforcement des capacités aux fins de la production de données statistiques sur les ODD. Pour coordonner les efforts visant à renforcer les capacités, il faut prendre en considération les besoins communs des pays membres de la Conférence en la matière et leurs évaluations quant au caractère réaliste des indicateurs. Il s'agit d'améliorer la coordination, d'échanger des données d'expérience et d'apporter un appui en fournissant des orientations techniques aux pays membres de la Conférence tout en hiérarchisant les besoins communs.

5. La région de la CEE est hétérogène et l'expression « renforcement des capacités » peut renvoyer à différentes activités. Premièrement, il existe des activités à l'intérieur d'un pays, comme par exemple les travaux que mènent les organismes nationaux de statistique pour définir des stratégies de renforcement des capacités applicables aux systèmes statistiques nationaux et pour créer des partenariats avec les parties prenantes compétentes. C'est un aspect important pour tous les pays, développés ou moins développés. Deuxièmement, il y a les activités qui sont menées par un pays ou une organisation internationale pour aider d'autres pays dans la production de statistiques nouvelles, notamment grâce à la mise en place d'ateliers et de formations. Ces activités peuvent être envisagées tant du point de vue des donateurs que du point de vue du pays qui reçoit un appui au renforcement des capacités ; on peut les qualifier d'activités bilatérales. Troisièmement, il existe des activités régionales, qui consistent à échanger des données d'expérience en règle générale et à débattre de nouvelles approches (comme l'utilisation de nouvelles sources de données) ; on peut les qualifier d'activités multilatérales. Les recommandations et les mesures proposées qui sont formulées à la fin de la présente section tiennent compte de ces trois aspects des activités de renforcement des capacités.

6. L'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) a conduit à s'intéresser de plus près à la qualité et à la disponibilité de statistiques utiles à la gestion, à la conception de programmes et au suivi des résultats. La plupart des statistiques nécessaires sont produites par les systèmes statistiques nationaux. Ces données constituent des contributions indispensables à la bonne gouvernance. Pour améliorer les statistiques, il est nécessaire d'investir dans les capacités statistiques nationales, d'échanger des données d'expérience et d'examiner de nouvelles approches.

7. Dans le Programme 2030, les États membres ont prôné un appui accru aux fins de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités des États Membres, l'objectif étant d'établir des données de référence nationales et mondiales là où il n'en existe pas. En outre, ils se sont engagés à remédier à cette lacune en matière de collecte de données, afin que les progrès accomplis soient mesurés plus précisément, surtout pour ce qui est des cibles énoncées ci-après qui ne sont pas assorties d'objectifs numériques clairs¹. Les cibles 18 et 19 de l'objectif 17 de développement durable renvoient directement à la nécessité de renforcer les capacités statistiques. La première cible traduit la nécessité de renforcer les capacités afin de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité d'ici à 2020. La deuxième cible préconise de renforcer les capacités afin d'appuyer l'établissement d'un système d'indicateurs de progrès qui viendrait compléter le PIB.

8. Tous les pays devront améliorer leurs capacités statistiques afin de disposer de données utiles au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable. Les résultats des évaluations initiales montrent que même les pays les plus développés ne peuvent produire que la moitié environ des indicateurs mondiaux concernant les ODD. En effet, ceux-ci portent sur des domaines qui sont nouveaux pour les statistiques officielles (comme la gouvernance, au titre de l'objectif 16) et pour lesquels de nouvelles capacités doivent être développées. Les ODD exigent également des données nouvelles dans les domaines statistiques traditionnels, la prise en compte systématique de données issues des domaines économique, social et environnemental et le développement de nouvelles manières de ventiler les données. Cela crée de nouveaux besoins en matière de formation, notamment de formation des utilisateurs afin d'améliorer leurs connaissances dans le domaine statistique.

9. Pour développer les capacités nécessaires, il faut :

- a) Utiliser des ressources internes, par exemple en réalisant des gains d'efficacité grâce à la modernisation des statistiques officielles (voir la section C.1) ;
- b) Établir des partenariats pour compenser les capacités qui font défaut dans les organismes nationaux de statistique (voir la section D) ;
- c) Faire appel à des ressources externes et à des donateurs.

C. Bilan des objectifs du Millénaire pour le développement

10. Les pays en développement sont convenus de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au cours d'une période de quinze ans, qui s'est terminée en 2015. D'importants efforts de renforcement des capacités ont été entrepris pour appuyer les activités de suivi des OMD. Malgré cela, à la fin de 2015, seulement 26 % des données communiquées au sujet des OMD avaient été fournies par les pays eux-mêmes par l'intermédiaire de diverses institutions des Nations Unies. En outre, 2 % des données communiquées par les pays ont dû être ajustées par les institutions des Nations Unies, tandis que 23 % ont été modélisées par ces institutions et 3 % ont été estimées par d'autres entités. À la fin de 2015, les 46 % restants des données nécessaires au suivi des OMD n'étaient pas connues².

¹ Voir le paragraphe 57 à l'adresse : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1.

² Voir *A World that Counts*, p. 12 à l'adresse : <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.

11. En 2013, l'Équipe de travail chargée de tirer les enseignements du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a publié un rapport analysant les résultats découlant des OMD, dans lequel il est dit que le cadre des OMD a favorisé le renforcement des systèmes statistiques ainsi que la compilation et l'utilisation de données de qualité propres à améliorer les activités des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de l'élaboration des politiques et du suivi³. Toutefois, les OMD étaient souvent perçus par les pays comme une initiative pilotée sans concertation par les organismes internationaux. Il existait des écarts entre les données nationales et les données internationales en raison, entre autres, de différences au niveau des méthodologies et des sources de données ainsi que des délais entre les publications. En outre, il a été constaté que, malgré les améliorations constatées au cours de la période consacrée aux OMD, les capacités statistiques de nombreux pays restaient limitées⁴. Le rapport contient des recommandations visant à ce qu'il soit expressément tenu compte des capacités statistiques nationales, de la qualité des données et de leur disponibilité dans le Programme 2030 – ce qui, comme on l'a déjà vu, est le cas.

D. Stratégie de renforcement des capacités au niveau national

12. Pour faire le suivi des objectifs de développement durable, il faut différents types de données, conformément à ce que l'ancien Secrétaire général de l'ONU a appelé la « révolution des données »⁵. Les statistiques officielles apporteront une contribution décisive mais il faudra les compléter avec des données provenant d'autres sources, notamment du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile.

13. Le Groupe directeur reconnaît qu'une stratégie de renforcement des capacités est essentielle pour le Programme 2030, compte tenu de la multitude des indicateurs prescrits (dont la mise au point exige, pour certains, d'importants travaux). Premièrement, une telle stratégie devrait évaluer la situation des pays non seulement quant à la disponibilité des données utiles aux indicateurs concernant les ODD, mais aussi quant à leur capacité à produire des données dans tous les domaines statistiques. Deuxièmement, les organismes nationaux de statistique devraient évaluer le niveau de capacité dans différents domaines. Troisièmement, les pays devraient élaborer, en consultation avec les pays donateurs et les organisations internationales si cela est nécessaire, des mesures concrètes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine statistique, compte tenu des structures et des mécanismes existants. Ces activités de renforcement des capacités devraient envisager les besoins actuels des pays à long terme. Quatrièmement, des partenariats devraient être établis.

14. Ces quatre mesures pourraient entrer dans le cadre de programmes ou de stratégies statistiques, ou d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Certains pays disposent déjà de telles stratégies. Dans ce cas, les quatre mesures – qui sont décrites plus en détail ci-dessous – pourraient être incorporées aux stratégies existantes.

15. Comme le renforcement des capacités est un processus à moyen et à long terme, les pays devraient entreprendre leurs propres évaluations des besoins et fixer leurs propres priorités. La section D ci-dessus décrit un cadre destiné à évaluer l'état de préparation des pays qui peut être utilisé pour les évaluations qu'ils mènent, notamment lorsque ces évaluations concernent les besoins en formation et en renforcement des capacités dans le domaine statistique. Une évaluation de l'état de préparation constitue également un bon moyen de renseigner les décideurs sur les statistiques déjà disponibles. C'est aussi un moyen utile d'indiquer les domaines dans lesquels les ressources font défaut.

³ Voir *Lessons Learned from MDG Monitoring From a Statistical Perspective*, p. 3. ([http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/pdf/Lesson%20Learned%20from%20MDG%20Monitoring_2013-03-22%20\(IAEG\).pdf](http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/pdf/Lesson%20Learned%20from%20MDG%20Monitoring_2013-03-22%20(IAEG).pdf)).

⁴ *Ibid.*, p. 4.

⁵ Voir <http://www.undatarevolution.org/>.

16. Après avoir évalué les besoins en renforcement des capacités, il est essentiel d'établir des priorités, car on peut s'attendre à ce que les ressources disponibles ne soient pas suffisantes pour couvrir tous les besoins.

17. L'obtention de ressources financières et la création de partenariats clefs contribuent de manière importante au succès des projets de renforcement des capacités. Il est essentiel que l'Organisme national de statistique et les statisticiens dans leur ensemble aient un dialogue avec les décideurs pour veiller à ce qu'ils soient conscients des limites existantes en matière de communication d'informations et qu'ils comprennent le rôle de coordination que l'Organisme national de statistique devrait jouer dans le processus.

18. Les efforts de renforcement des capacités devraient mettre l'accent sur la capacité à produire des statistiques plutôt que sur les indicateurs concernant les ODD seulement. De manière générale, les pays compilent davantage de statistiques sur l'économie et la démographie que sur l'environnement. Le Programme 2030 incarne une approche intégrée où les questions économiques, sociales et environnementales sont prises en considération ensemble. Les pays auront donc besoin de capacités dans tous ces domaines.

19. Les programmes statistiques nationaux ou les stratégies de développement de la statistique, qui comprennent des activités de renforcement des capacités sur les ODD, doivent prendre en considération plusieurs points :

a) Dans un premier temps, le renforcement des capacités doit en principe être axé sur les indicateurs de niveau 2, étant donné que les indicateurs de niveau 3 nécessiteront avant tout l'élaboration de méthodes adoptées à l'échelon international ;

b) Il convient d'élaborer des statistiques fondamentales cohérentes reposant sur des notions et méthodes normalisées pour produire des indicateurs correspondant aux ODD ;

c) Un large éventail de parties prenantes doit participer aux activités de renforcement des capacités (pays donateurs, pays bénéficiaires, organisations internationales et fonds internationaux, fonds privés, etc.) ;

d) Des partenariats doivent être établis dans l'optique du renforcement des capacités ;

e) Il convient de répartir clairement les tâches et de définir des mécanismes de coopération afin d'éviter le chevauchement des activités ;

f) Il convient de désigner un agent de liaison national pour coordonner les activités de renforcement des capacités ;

g) Il est nécessaire de tenir compte de la capacité des pays bénéficiaires à assimiler de nouvelles capacités et des moyens dont disposent les donateurs pour gérer les fonds et les projets ;

h) Il convient de prendre en considération la durabilité des capacités une fois les projets de renforcement des capacités achevés. Il est important de faire campagne pour expliquer aux gouvernements qu'il est nécessaire de disposer de ressources adéquates pour les statistiques afin de répondre aux besoins accrus en données dans l'optique des ODD.

20. Il serait utile que les pays et les organisations internationales puissent se réunir dans le cadre de la Conférence pour coordonner leurs actions et échanger leurs données d'expérience sur des questions liées au renforcement des capacités et à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique, en s'appuyant peut-être sur les enquêtes annuelles menées par les donateurs sur la question du renforcement des capacités statistiques.

E. Structures et mécanismes existants

21. Le Programme 2030 est une occasion importante pour les statisticiens de moderniser et d'améliorer la capacité des systèmes statistiques nationaux. Un travail considérable a été accompli dans ce domaine au cours des dernières années. Toutes les nouvelles activités

devraient être fondées sur les structures et mécanismes existants et il faudrait éviter toute concurrence entre les organisations internationales. La charge qui pèse sur les systèmes statistiques nationaux serait allégée si les activités mondiales, régionales et nationales en matière statistique reposaient sur les mêmes mécanismes et conditions.

1. Modernisation de la statistique officielle et objectifs de développement durable

22. Les rapports sur les objectifs de développement durable (ODD) devraient tenir compte des enseignements tirés du processus lié aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au niveau mondial, de nombreux pays devront s'appuyer sur des données, des statistiques et des modèles établis pour leur compte par d'autres entités. En outre, il peut être nécessaire d'ajuster les statistiques et les données connexes communiquées par les pays afin de pouvoir faire des comparaisons au niveau international. Il est probable également qu'il soit impossible de recueillir toutes les statistiques nécessaires auprès des services statistiques officiels.

23. Toutefois, un certain nombre de différences existent entre les OMD et les ODD, qui peuvent avoir une incidence sur la capacité des pays à établir des rapports. Depuis 2000, année où les OMD ont été adoptés, les capacités dans le domaine de l'informatique, de la collecte de données et de la production statistique ont augmenté de manière substantielle. Les organismes nationaux de statistique dans les pays en développement comme dans les pays développés ont modernisé leurs procédures afin d'améliorer l'actualité, l'exactitude, l'accessibilité et la transparence des statistiques. Les statisticiens du monde entier ont reconnu la nécessité de moderniser les statistiques officielles et les objectifs de développement durable viennent conforter ce besoin. Aucun pays n'est actuellement en mesure de produire les statistiques nécessaires pour l'ensemble des indicateurs concernant les ODD et, bien que des ressources financières puissent être disponibles dans certains cas, tout pousse de plus en plus à gagner en efficacité pour répondre aux besoins découlant des indicateurs correspondant aux ODD. Tous les organismes de statistique, des pays les plus développés aux pays les moins avancés, rencontrent les mêmes difficultés ; il y a donc tout lieu de collaborer dans le cadre d'une « communauté de modernisation de la statistique » et d'éviter le chevauchement des activités.

24. C'est en normalisant les procédures de production dans les différents domaines statistiques qu'il sera possible de gagner en efficacité et de réaliser le plus d'économies. Le Groupe de haut niveau de la CEE sur la modernisation de la statistique officielle⁶ a mis au point diverses normes et modèles pour faciliter ce processus, notamment le modèle générique du processus de production statistique et le modèle générique d'informations statistiques. L'application de ces modèles accroît considérablement les avantages qui peuvent découler de l'utilisation de logiciels communs, à la fois au sein des organismes de statistique et entre eux ; c'est pourquoi le Groupe de haut niveau a également développé un projet aux fins de l'élaboration d'un logiciel destiné à l'échange de données : l'Architecture commune de la production statistique.

25. Il a également été préconisé d'utiliser un plus grand nombre de données recueillies initialement à des fins non statistiques (comme les « mégadonnées » et les données administratives) dans le but d'améliorer l'efficacité de la production statistique. Les demandes faites en faveur d'une utilisation accrue de données provenant d'organismes privés aux fins du calcul des statistiques officielles reçoivent aussi un soutien important.

26. Outre le Groupe de haut niveau, différentes initiatives et différents groupes œuvrent pour la modernisation de la statistique officielle, notamment l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) (avec la Vision 2020 et le « Programme de transformation de la statistique officielle ») et la Division de statistique de l'ONU. Le plan d'action de Busan pour la statistique recommande de renforcer les systèmes statistiques nationaux⁷. Toutes les mesures à venir devraient être fondées sur les résultats de ces initiatives et de ces groupes.

⁶ Pour plus d'informations, voir le site Web : <http://www1.unece.org/stat/platform/display/hlgbas/High-Level+Group+for+the+Modernisation+of+Official+Statistics>.

⁷ Voir https://www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011.pdf.

2. Travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les ODD et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités visant à établir des priorités

27. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les ODD (le Groupe d'experts interinstitutions) et le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités (le Groupe de haut niveau) œuvreront ensemble pour évaluer les besoins non satisfaits en ce qui concerne le renforcement des capacités statistiques nécessaire à l'établissement de rapports sur les ODD. Différentes régions devront coopérer pour répondre à cette demande de statistiques nouvelle et variée.

28. Le Groupe d'experts interinstitutions examinera régulièrement les évolutions méthodologiques se rapportant aux objectifs de développement durable et en rendra compte. Il a pour objectif d'assumer un rôle stratégique dans la mise en place du processus lié aux ODD en ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports dans le domaine statistique.

29. Dans toute stratégie destinée à appuyer le renforcement des capacités, il est important de hiérarchiser les besoins. Le Groupe de haut niveau peut prendre en considération les liens qui existent entre les indicateurs proposés afin d'établir des priorités. Par exemple, les indicateurs pour lesquels on constate des besoins non satisfaits peuvent être regroupés par objectif, ce qui peut inciter les entités dont la mission correspond le plus à l'objectif en question à fournir un appui accru. Par ailleurs, certains besoins non satisfaits peuvent faire apparaître des besoins en infrastructures qui permettraient, s'ils étaient satisfaits, d'améliorer la capacité de tous les pays en matière de communication d'informations.

30. Le Groupe de haut niveau a élaboré un plan d'action mondial pour les données relatives au développement durable aux fins de son examen par le Forum mondial des Nations Unies sur les données au début de 2017. Il comprend six domaines stratégiques⁸ ainsi qu'une liste plus longue d'objectifs et d'actions. La Commission statistique de l'ONU devait examiner le projet de texte à sa quarante-huitième session en mars 2017. Sur cette base, le Groupe de haut niveau établira des mesures prioritaires pour les années à venir.

31. Dans ce contexte, un programme de renforcement des capacités statistiques relevant de la Conférence devrait tenir compte des plans et programmes arrêtés au niveau mondial et des besoins spécifiques des membres de la Conférence.

32. Le renforcement des capacités pour le développement des statistiques nécessite des efforts suivis et plusieurs institutions peuvent contribuer à établir des plans particuliers (par exemple les stratégies nationales de développement de la statistique) et à orienter des ressources financières vers les pays à plus long terme. Il est nécessaire d'analyser les budgets prévus dans les stratégies nationales de développement de la statistique pour estimer la mesure dans laquelle les pays sont aptes et disposés à améliorer leurs systèmes statistiques nationaux comme l'exigent les ODD. D'une manière générale, les besoins sont supérieurs aux ressources financières disponibles et le personnel technique compétent est insuffisant. Il convient de garder cette contrainte à l'esprit.

33. Pour les domaines où des pratiques statistiques sont en place, le renforcement des capacités s'avère plus simple. Là où de nombreux indicateurs sont en phase de conception et où les dispositifs de collecte de données n'ont pas été éprouvés, le processus risque de prendre plus de temps. Il est important de recenser des moyens de moderniser la production, l'analyse et la communication de données en tenant compte des nouvelles technologies de l'information. Lorsque des organisations internationales et supranationales disposent déjà de définitions et de mécanismes de collecte de données pour les indicateurs qui ne sont pas encore complètement définis au niveau mondial ou régional, ces données d'expérience devraient être prises en considération pour éviter de faire peser une charge supplémentaire sur les pays.

⁸ 1) Coordination et rôle stratégique en ce qui concerne les données pour le développement durable ; 2) Innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux ; 3) Renforcement des activités et programmes statistiques de base, en mettant l'accent sur les besoins en matière de suivi du Programme 2030 ; 4) Diffusion et utilisation des données sur le développement durable ; 5) Partenariats multipartites pour les données sur le développement durable ; 6) Mobilisation des ressources et coordination des efforts aux fins du renforcement des capacités statistiques.

F. Recensement des partenariats

34. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 imposera à tous les pays l'obligation de soumettre des données de qualité chaque année. Pour ce faire, ils devront investir de manière plus importante dans la mise en place de capacités statistiques nationales indépendantes et impartiales ainsi que dans le renforcement de la qualité des données et des normes applicables en la matière. Les organismes nationaux de statistique doivent être pleinement associés à l'élaboration des cadres d'indicateurs nationaux et internationaux, par l'intermédiaire du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable. En l'absence de statistiques officielles pour certains des indicateurs relatifs aux ODD, il y aurait lieu de mettre à contribution les entreprises, les scientifiques, les universitaires et la société civile pour définir la structure des rapports à soumettre. Le Forum mondial sur les données des Nations Unies représente une bonne occasion de mettre les données d'expérience en commun et de partager les nouvelles approches suivies de par le monde.

35. À sa réunion plénière de 2016, la Conférence des statisticiens européens a débattu des avantages que pouvait présenter la conclusion de partenariats stratégiques. Elle a pris acte des différentes questions que posaient les partenariats avec le secteur de l'information et a conclu qu'il serait utile de continuer à travailler à la mise en place de partenariats stratégiques dans le domaine de la statistique officielle.

36. Différents types de partenariats peuvent être établis dans une optique de renforcement des capacités : a) avec d'autres acteurs de la communauté de la statistique officielle ; b) avec des producteurs de données extérieurs à la communauté de la statistique officielle ; c) avec des ministères politiques ; et d) avec des organisations de financement (se reporter au tableau 1 pour de plus amples détails).

37. Il est plus aisé de nouer des partenariats entre systèmes officiels de statistique, car il existe des organes communs (comme la Commission de statistique de l'ONU ou la Conférence des statisticiens européens) qui peuvent faciliter les discussions et la mise en place des partenariats. Des partenariats hors de ces systèmes officiels sont cependant nécessaires aussi (besoins définis par les cibles 17.16⁹ et 17.17¹⁰ des objectifs de développement durable). Ils peuvent en effet contribuer au renforcement des capacités dans des domaines comme les compétences, la formation, les nouvelles méthodes, entre autres besoins. Les partenariats avec d'autres ministères et avec des organisations de financement sont également d'une importance capitale, car sans financement supplémentaire il sera impossible de mettre sur pied un système de présentation de rapports et de suivi dans le cadre des ODD.

38. La question des financements sera au centre de toute discussion sur le renforcement des capacités. En obtenir suppose une communication active et efficace autour de l'intérêt des statistiques¹¹. Les statistiques sont le fondement du processus démocratique. Si les résultats au regard des objectifs et des cibles de développement durable peuvent être mesurés, les débats autour du développement peuvent s'avérer très fructueux et déboucher sur de meilleures politiques.

39. L'aide financière allouée au renforcement des capacités statistiques dans le monde était de 325 millions de dollars en 2013, contre 379 millions en 2010. L'aide à destination des pays les moins avancés avait cependant triplé sur cette période, pour atteindre 265 millions de dollars. Bien que l'importance des statistiques dans l'élaboration de

⁹ Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

¹⁰ Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

¹¹ Le rapport que l'Équipe spéciale sur l'utilité de la statistique officielle présentera pour adoption à la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens de juin 2017 sera fort instructif à cet égard.

politiques fondées sur des faits soit de plus en plus reconnue, la part de l'aide publique au développement allouée à la statistique a oscillé autour de 0,25 % entre 2010 et 2013¹².

40. Il est indispensable de convenir d'une stratégie quant aux moyens de financer les efforts de renforcement des capacités dans les pays où les systèmes statistiques sont moins avancés. Selon une estimation des besoins de renforcement des capacités dans le domaine de la statistique, le montant total qu'il faudrait que les bailleurs de fonds internationaux investissent pour combler les lacunes restantes dans les études serait de moins de 300 millions de dollars par an. On ne pourra pas disposer de données plus précises dans les registres et au niveau administratif sans dégager de fonds supplémentaires ou redéfinir les priorités dans l'affectation des fonds¹³. Pour prendre des décisions avisées en matière de financement, il faudra établir des domaines prioritaires et évaluer les coûts et bénéfices à prévoir.

41. Avec une série de partenariats plus structurée, il pourrait être plus facile de parvenir à une vision commune du système d'établissement de rapports et de suivi qu'il conviendrait d'adopter dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les organes et forums existants devraient être mis à profit pour renforcer les partenariats existants et, plus important encore, nouer de nouveaux partenariats associant des producteurs de données et des universitaires.

42. L'une des questions centrales qui se posent est celle de savoir qui conduit le processus de conclusion d'un partenariat. Il est essentiel pour la communauté de la statistique officielle d'être partie prenante à toutes les instances et conférences pertinentes (Forum mondial sur les données des Nations Unies, Forum politique de haut niveau pour le développement durable, etc.) et de jouer un rôle de chef de file. Elle doit se montrer disposée à collaborer avec tous les acteurs. Dans le cas contraire, le risque serait que les fonds ne soient pas alloués à la statistique.

¹² Voir *Partner Report on Support for Statistics, PARIS21* (<https://www.paris21.org/node/2371>) et *Point annuel sur les objectifs de développement durable, Conseil économique et social, E/2016/75* (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N16/159/63/PDF/N1615963.pdf?OpenElement>).

¹³ *Data for Development - A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development*, Sustainable Development Solution Network (<http://unsdsn.org/resources/publications/a-needs-assessment-for-sdg-monitoring-and-statistical-capacity-development/>).

Tableau 1
Types de partenariats

Type	Acteurs	Objectif	Avantages	Inconvénients
Partenariats avec d'autres acteurs de la communauté de la statistique officielle	Services nationaux de statistique et organisations internationales (organismes des Nations Unies, OCDE, Eurostat, etc.) et autres producteurs de données au sein des services de l'État	Définir les étapes suivantes, les priorités, la répartition du travail, les stratégies de communication communes.	Des organes juridiques communs existent. Des sous-organes, du type Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités ou Groupe directeur de la Conférence, sont mandatés pour agir.	Risque de concurrence entre organismes nationaux de statistique et organisations, par exemple pour l'obtention de financements.
Partenariats avec des producteurs de données extérieurs à la communauté de la statistique officielle	Organismes nationaux de statistique et entreprises privées, instituts de sondage, universitaires	Trouver de nouveaux moyens de mesurer les progrès ; produire, à un niveau de qualité garanti, des données permettant de contrôler la réalisation des ODD.	Différents forums existent déjà : Forum mondial sur les données, Congrès mondial de la statistique.	Incertitude quant à la mesure dans laquelle des producteurs de données indépendants des autorités publiques peuvent prendre part au système officiel d'établissement de rapports et de suivi dans le cadre des ODD.
Partenariats avec des ministères	Organismes nationaux de statistique et agences de développement, départements des affaires étrangères, départements économiques	Mettre en avant l'utilité de la statistique officielle ; garantir l'afflux d'aide publique au développement.	Les acteurs appartiennent tous aux pouvoirs publics.	Les statistiques ne sont pas toujours considérées avec intérêt par les agences de développement ; les restrictions budgétaires ne facilitent pas le lancement de nouveaux projets dans ce domaine.
Partenariats avec des organisations de financement	Organismes nationaux de statistique et organisations de financement (fondations à vocation philanthropique, par exemple)	Mettre en avant l'utilité de la statistique officielle ; garantir le financement de certains projets et renforcer les organismes nationaux de statistique.	Les possibilités de financement sont limitées.	L'utilité de la statistique officielle est méconnue ; la distinction entre statistique officielle et non officielle peut ne pas être évidente pour les bailleurs de fonds.

G. Recommandations aux organismes nationaux de statistique – Renforcement des capacités

a) Première série d'activités (au niveau national) : les pays devraient définir, mettre en œuvre et actualiser régulièrement une stratégie nationale de développement durable (SNDD), comportant quatre étapes :

- i) Évaluation des données disponibles à ce jour ;
- ii) Évaluation des capacités dans différents domaines ;
- iii) Mise au point, en concertation avec des pays donateurs et des organisations internationales si nécessaire, d'actions concrètes de formation et de renforcement

des capacités dans le domaine de la statistique, compte dûment tenu des structures et des mécanismes existants ;

iv) Formation de partenariats ;

b) Deuxième série d'activités (au niveau bilatéral) : en tant que bailleurs de fonds, les pays donateurs doivent connaître la SNDD pour que les pays bénéficiaires puissent assurer la bonne coordination de l'aide ;

c) Troisième série d'activités (au niveau multilatéral) : fort des deux premières séries d'activités, les pays pourraient partager l'expérience acquise et les nouvelles approches développées, à l'échelle régionale (dans le cadre de sessions de formation, d'ateliers ou de conférences, dont la Conférence des statisticiens européens, par exemple).

H. Actions du ressort du Groupe directeur – Renforcement des capacités

1. À court terme (actions à mener à bien avant la réunion plénière de la Conférence de 2017)

43. Il convient de ne pas mener d'actions à court terme (dans l'attente des résultats des études sur l'aptitude des pays à fournir des données concernant les ODD et sur les plans et stratégies des organismes nationaux de statistique en matière de statistiques portant sur les ODD).

2. À moyen terme (actions à mener à bien avant la réunion plénière de la Conférence de 2018)

44. Mettre la deuxième réunion physique du Groupe directeur de la Conférence à profit pour poursuivre les actions suivantes :

a) Mettre au point les outils voulus pour aider les pays à élaborer une SNDD, à la mettre en œuvre et à l'actualiser régulièrement. Certaines organisations internationales (telles que PARIS21) s'y emploient d'ores et déjà et il pourrait être utile de travailler plus étroitement avec elles ;

b) Évaluer les besoins de renforcement des capacités dans la région de la Conférence qui sont susceptibles de servir de points de référence pour évaluer les progrès (par exemple en procédant à une enquête) ;

c) Au sein de la région, étudier quels pays ont des besoins similaires et de quelle manière ils peuvent coopérer pour ce qui est des plans et des demandes de financements ;

d) Développer une stratégie pour organiser et appuyer les types de partenariats décrits ici comme suite au séminaire de la Conférence organisé en avril 2016 sur le thème « Les partenariats stratégiques » ;

e) Déterminer les partenariats qu'il y a lieu de conclure et faire porter l'essentiel des efforts sur le renforcement des plus importants d'entre eux ;

f) Dans le cadre des évaluations d'aptitude (voir la section D), et plus généralement des SNDD, les organismes nationaux de statistique doivent évaluer si les données et statistiques nécessaires au regard des indicateurs propres aux ODD sont disponibles et dans le cas contraire à quelle échéance elles pourraient l'être. Ils doivent aussi adopter des méthodes communes permettant de déterminer quels indicateurs peuvent être produits à brève, moyenne et longue échéance. Cet exercice servirait de point de départ aux mesures de renforcement des capacités visant à :

g) Élaborer une approche commune quant à l'information des utilisateurs et à la recherche de financements. Se concentrer sur les grandes priorités.

3. À long terme (actions à mener à bien après la réunion plénière de la Conférence de 2018)

45. À définir.

II. Communication de statistiques dans la perspective des objectifs de développement durable

A. Résumé

46. Dans la présente section sont présentés les principes qui peuvent guider les organismes nationaux de statistique dans l'élaboration d'une stratégie d'établissement de rapports nationaux dans le cadre des ODD. De nouveaux outils et canaux de diffusion y sont proposés pour communiquer de manière ouverte et transparente avec les autres parties prenantes.

47. Il y est aussi question de l'importance qu'il y a à communiquer avec les responsables politiques et à les associer au processus. Il faudrait à cet égard commencer par faire mieux comprendre le rôle que jouent les organismes nationaux de statistique en tant que fournisseurs indépendants et dignes de foi de statistiques de qualité pour la population. Il est en outre important de communiquer autour des limites auxquelles se heurte la mesure des indicateurs, en particulier la récente prolifération de sources de données autres que les sources habituelles et non validées. Le Groupe directeur recommande aux organismes nationaux de statistique de définir, au moment où ils élaborent leur stratégie de communication, des groupes d'acteurs clés, aussi bien pour ce qui est des fournisseurs de données (organismes nationaux de statistique, système statistique national, milieux universitaires, etc.) que de leurs utilisateurs (décideurs, société civile, sociétés privées, etc.). Dans un second temps, les organismes nationaux de statistique devraient définir le fond et la forme de leur communication, en tirant parti des méthodes de diffusion bien ancrées comme des plus nouvelles. Ils devraient aussi envisager de créer des systèmes de gestion de la clientèle pour traiter efficacement les demandes des usagers. Ils doivent en outre mettre au point des critères et des principes de communication avec les décideurs, afin que leurs perspectives sur le processus des objectifs de développement durable soient mieux comprises.

48. Le Groupe directeur de la Conférence des statisticiens européens et le Groupe d'experts de la CEE sur la communication réfléchiront de concert aux orientations à donner aux organismes nationaux de statistique et élaboreront notamment des messages et recommandations clés. À moyen et à long terme, ils collecteront et analyseront des données sur les meilleures pratiques dans le domaine de la communication et dresseront la liste des outils de communication qui abordent les ODD.

49. La Feuille de route sur les statistiques pour les ODD est un outil de communication dans lequel sont présentés les éléments à prendre en compte en ce qui concerne les statistiques dans la perspective des ODD, ainsi que le rôle capital qui est celui de la statistique officielle et des organismes nationaux de statistique. Le Groupe directeur prévoit de préparer un exposé général sur la Feuille de route dans ce sens.

B. Introduction à la communication des statistiques pour les objectifs de développement durable

50. On trouvera dans la présente section des principes et des orientations en ce qui concerne la communication de statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Il s'agit de mettre en avant les questions que les bureaux de statistique devraient prendre en compte dans l'élaboration de leur stratégie de communication à cet égard.

51. La communication sur les statistiques liées aux ODD interviendra à différents niveaux (mondial, régional, national et infranational) et s'adressera à différents publics : utilisateurs de données (décideurs, société civile, grand public, médias, universitaires, sociétés privées, organisations internationales, institutions spécialisées, etc.) et fournisseurs de données (au sein des organismes nationaux de statistique ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur du système statistique). Il convient d'identifier les moyens de communication les plus adaptés aux différents publics. Idéalement, les efforts menés aux échelons infranational, national, régional et mondial devraient être coordonnés. Cela ne sera cependant pas facile compte tenu du nombre d'acteurs et de parties prenantes.

52. La communication doit porter à la fois sur les données elles-mêmes et sur les questions connexes telles que la qualité, les ressources nécessaires, la disponibilité et l'utilité des statistiques officielles. Un accent tout particulier devrait être mis sur la communication entre statisticiens et décideurs (voir la section C ci-dessous).

53. La communauté de la statistique officielle doit faire connaître les éléments les plus importants de ses travaux liés aux statistiques relatives aux ODD. Dans ce contexte, la Feuille de route est en soi un outil de communication synthétisant les questions à prendre en compte et les étapes à suivre dans l'élaboration de statistiques relatives aux ODD.

54. Les informations dont les parties prenantes auront besoin pour avoir un aperçu du travail statistique réalisé dans le contexte des objectifs de développement durable devraient être définies à l'avance. Il devrait incomber aux statisticiens de déterminer quelles informations sont nécessaires et appropriées, car les utilisateurs ne savent pas nécessairement quelles informations demander. C'est aux statisticiens de prévoir les besoins d'informations et de prendre les devants pour y répondre de manière à expliciter les objectifs de développement durable et les statistiques.

55. La communication au sein de la communauté de la statistique officielle est également très importante pour les échanges d'expérience et les transferts de connaissances en matière de statistiques pour les indicateurs relatifs aux ODD. Tous les pays sont vivement incités à appliquer les indicateurs en question et, pour comprendre comment et pourquoi tels ou tels indicateurs ont été retenus, tous peuvent bénéficier des connaissances des experts qui ont participé activement à leur élaboration.

C. Mettre au point une stratégie de communication

56. La communication a pour but de coordonner les actions pour les faire tendre vers des objectifs communs, de sensibiliser, d'échanger des informations et de promouvoir le savoir et les connaissances.

57. La communication au sujet des objectifs de développement durable devrait être guidée par certains principes : a) ouverture d'esprit, objectivité et transparence ; b) coordination pour éviter les chevauchements d'activités ; c) standardisation et cohérence ; d) instauration d'une culture du partage des informations, des expériences et des bonnes pratiques ; et e) articulation de la communication à l'échelon national avec la communication au niveau mondial concernant les ODD.

58. Avant d'élaborer une quelconque stratégie de communication, la première chose à faire est de déterminer ce qu'il convient de communiquer, à qui, et comment. Il convient d'envisager à la fois la communication des indicateurs et des données et la communication sur les questions connexes – rôle de la statistique officielle, qualité statistique, etc.

59. La communication des indicateurs et des données fait intervenir des paramètres comme les plateformes techniques et les moyens de communication (voir la section F de la Feuille de route), la fourniture de métadonnées, les évaluations s'appuyant sur des indicateurs, etc. Les travaux menés à l'échelle internationale sur la diffusion et la communication de statistiques ont abouti à plusieurs ouvrages¹⁴ qui peuvent être d'une grande utilité à cet égard.

60. On peut s'attendre à ce qu'une masse importante de nouvelles informations soient produites au sujet des objectifs de développement durable, en particulier à ce qu'un large éventail de rapports soient publiés par différentes sources. Il sera difficile aux parties prenantes de filtrer ces informations pour déterminer lesquelles sont fiables et pertinentes. Il faudrait donc prévoir dans la stratégie de communication comment guider les usagers au

¹⁴ Voir, par exemple, les ateliers, plateformes wiki et publications de la CEE (comme la série de guides *Making Data Meaningful*) sur la diffusion et la communication de statistiques (<http://www.unecce.org/stats/mos/diss.html>) ; la publication d'Eurostat *Getting Messages Across Using Indicators - A Handbook Based on Experiences from Assessing Sustainable Development Indicators* (2014) (<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5936409/KS-GQ-12-001-EN.PDF/c47039bd-c026-4d99-a819-135b5e4c1da4?version=1.0>).

travers de cette masse de nouveaux renseignements, mais aussi comment rendre les informations déjà existantes plus transparentes. La priorité devrait être de donner des conseils et non de mettre au point de nouveaux outils d'information.

61. De nombreuses informations sur les ODD seront mises à disposition à différents niveaux (national, régional, mondial). Jusqu'ici, ces types d'informations n'ont pas été différenciés de manière satisfaisante. Idéalement, il faudrait que les outils employés à ces différents niveaux soient harmonisés, de manière à éviter d'apporter différentes réponses à une même question (ou différentes données sur le même sujet).

62. Les organismes nationaux de statistique devraient publier les indicateurs de suivi des ODD avec transparence. Il est de leur responsabilité de produire des analyses fondées sur des faits, alors que les analyses politiques fondées sur ces faits, quant à elles, sont du ressort des décideurs politiques. Pour faciliter la communication et dégager les tendances des pays, il est conseillé de recourir aux méthodes d'évaluation s'appuyant sur des indicateurs¹⁵.

63. Dans un souci d'information, il est souhaitable que les organismes nationaux de statistique publient une synthèse de leurs informations relatives aux ODD sur leur site Web dans leur(s) langue(s) nationale(s) et en anglais¹⁶.

64. Les données nationales seront disponibles à la fois sur les plateformes nationales et dans les bases de données des organisations internationales et des institutions spécialisées. Idéalement, ces données devraient être cohérentes. Cependant, dans la pratique, il peut y avoir des différences en raison de différences de méthodologies, d'ajustements effectués par les organisations internationales pour rendre les données comparables à l'échelle internationale, de différences de calendriers de mises à jour, etc. Ces différences devraient être expliquées dans les métadonnées.

65. De plus, les limites des statistiques devraient être abordées et expliquées dans le cadre de la stratégie de communication. Tout porte à croire que différentes parties prenantes souhaiteront contribuer au processus de suivi. Dès lors, il sera utile de préciser pour quels indicateurs un suivi efficace est déjà en place et pour quels autres le suivi n'est pas adapté.

66. La communication portant sur les éléments connexes aux données pose d'autres questions, par exemple les suivantes : rôle et valeur des statistiques officielles par rapport à d'autres sources de données ; Principes fondamentaux de la statistique officielle ; importance que revêt la qualité des statistiques ; besoins en termes de ressources ainsi qu'en termes de renforcement des capacités. Dans ce contexte, la documentation relative aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et à d'autres cadres visant à garantir la qualité des statistiques¹⁷ constitue la documentation de référence. Le rapport de l'Équipe spéciale sur l'utilité de la statistique officielle donne des orientations quant aux moyens de quantifier et faire connaître la valeur de la statistique officielle¹⁸ (document qui sera présenté à la réunion plénière de la Conférence de juin 2017 pour approbation).

67. Aux questions qui concernent la diffusion de statistiques officielles en général viennent s'ajouter celles qui sont propres à la communication de statistiques sur les ODD :

- Niveau d'intérêt et d'attente élevé des responsables politiques ;
- Domaines nouveaux sur le plan méthodologique et/ou antérieurement considérés comme ne relevant pas de la statistique officielle ;

¹⁵ Eurostat, *Getting Messages Across Using Indicators - A Handbook Based on Experiences from Assessing Sustainable Development Indicators*, 2014 (<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5936409/KS-GQ-12-001-EN.PDF/c47039bd-c026-4d99-a819-135b5e4c1da4?version=1.0>).

¹⁶ Voir, par exemple, l'approche choisie par l'Office fédéral allemand de la statistique (<https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/Indicators/SDG/SDG.html>).

¹⁷ Eurostat, la CEE, l'OCDE et le FMI, par exemple, se sont dotés de tels cadres.

¹⁸ <http://www.unecce.org/statistics/statstos/task-force-on-the-value-of-official-statistics.html>.

- Indicateurs et données non statistiques n'apparaissant pas dans le système statistique ;
- Concurrence avec des producteurs de données extérieurs au système statistique ;
- Large portée et caractère intégré des statistiques touchant aux ODD.

68. Il serait utile d'échanger des données d'expérience et de repérer les bonnes pratiques dans le domaine de la communication de statistiques relatives aux ODD. Cela devrait être entrepris en coopération avec le Groupe d'experts de la diffusion et de la communication des statistiques.

D. Recensement des ressources disponibles et nécessaires

69. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication, les ressources humaines, financières et techniques destinées à la communication devraient être analysées, compte tenu des ressources déjà disponibles, de la nécessité de les intensifier et de la nécessité de disposer d'éventuelles ressources additionnelles. En ce qui concerne la diffusion de données, l'analyse pourrait commencer par une évaluation des plateformes de diffusion existantes aux niveaux national et international. La section F décrivait la mise en place de plateformes de notification nationales sur les statistiques relatives aux ODD. Il est prévu que des plateformes en ligne soient également créées aux niveaux sous-régional et régional. Par exemple, le Comité de statistique de la CEI a dressé une liste d'indicateurs pour la région de la CEI et un site Web pour les données relatives aux ODD¹⁹. Il est également prévu d'inclure des données relatives à certains indicateurs concernant les ODD dans la base de données statistiques de la CEE. Une source essentielle d'information pour les parties prenantes pourrait être les rapports de suivi des ODD établis par les organes régionaux, sous-régionaux et supranationaux et il est essentiel d'offrir l'accès à ces rapports.

70. À la suite de l'évaluation, il conviendrait de déterminer la portée des activités de communication et d'identifier les canaux de communication utiles.

71. De nouveaux moyens de communiquer avec les parties prenantes de manière transparente et ouverte devraient être utilisés. Un outil approprié pour gérer toute question relative aux ODD pourrait être un système de gestion de la clientèle, qui offrirait des réponses adaptées aux demandes, expliquerait les informations demandées aux utilisateurs et les guiderait à travers la gamme des informations disponibles. Une première étape pourrait consister à lancer un site Web spécial relié aux bases de données pertinentes. Pourrait aussi s'avérer utile un ensemble d'informations comprenant une base de données, des publications sous forme de rapports, des pages Web spécifiques et des outils de visualisation. En outre, les meilleures pratiques en matière de présentation de rapports statistiques devraient être disponibles.

E. Communication avec les décideurs

72. Tout au long du processus d'établissement des objectifs de développement durable, les décideurs ont accordé une attention sans précédent aux questions de mesure, ce qui a permis de rapprocher statistiques et politiques ainsi que d'attirer davantage l'attention des décideurs sur les statistiques. C'est, dans certains pays et pour certaines organisations internationales, une situation nouvelle. Bien que les statistiques permettent aux décideurs de prendre des décisions reposant sur des données factuelles, souvent les statisticiens et les décideurs ne travaillaient pas ensemble. En conséquence, la compréhension mutuelle doit être renforcée. Des enseignements peuvent être tirés :

- L'indépendance des organismes nationaux de statistique à l'égard des ingérences politiques et d'autres formes d'ingérence extérieure dans l'élaboration, la production et la diffusion de statistiques est prescrite par les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU et par la loi. C'est un principe directeur important

¹⁹ <http://www.cisstat.com/sdgs/>.

pour les autorités statistiques. En conséquence, les organismes nationaux de statistique ne sont généralement pas directement impliqués dans les processus d'élaboration des politiques ;

- Les statisticiens ne sont pas encore en mesure de fournir toutes les statistiques nécessaires aux objectifs de développement durable. Il est important de gérer les attentes et de faire en sorte que les décideurs soient conscients de ces limites. Dans le même temps, les producteurs de données doivent être ouverts aux discussions avec les décideurs ainsi qu'aux questions et aux vues exprimées par ces derniers.

73. En ce qui concerne les décisions politiques fondées sur les faits, il sera essentiel de veiller à ce qu'il existe une communication adéquate quant aux différences entre les données statistiques officielles et les données provenant d'autres sources. Les décideurs doivent comprendre que les données produites par les services officiels de statistique ont fait l'objet d'un examen rigoureux de la qualité et satisfont à des normes de qualité spécifiées. En général, les données provenant des organismes nationaux de statistique sont indépendantes et objectives et visent à être comparables dans le temps et entre les pays. Ces avantages doivent être encouragés, car d'autres sources de données peuvent ne pas nécessairement satisfaire aux mêmes normes de qualité. Les statistiques officielles doivent être présentées comme l'étalon or. Bien qu'il y ait un rôle pour d'autres sources de données dans les objectifs de développement durable, il sera important de faire preuve de transparence quant à la provenance des données et à leur méthode de production et de faire en sorte que les données aient subi un examen de la qualité adéquat. Toutefois, il est important de reconnaître que les décideurs demandent également des indicateurs qui ne sont généralement pas produits par le système statistique.

74. La nouvelle importance accordée par les décideurs aux statistiques, comme indiqué ci-dessus, implique des obstacles à l'indépendance professionnelle des organismes nationaux de statistique. Il est donc important de sensibiliser les décideurs aux caractéristiques uniques des statistiques, en particulier à l'importance de l'indépendance professionnelle. Les données utilisées pour les objectifs de développement durable devraient suivre les neuf principes de base de la « révolution des données » du développement durable : qualité et intégrité ; ventilation ; échéanciers ; transparence et ouverture ; exploitabilité et examen ; protection et confidentialité ; gouvernance et indépendance ; et pour finir, ressources et capacités²⁰. En bref, les données statistiques utilisées pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles devraient être statistiquement fiables, méthodologiquement solides et transparentes.

75. En outre, les statisticiens devraient essayer de mieux comprendre les processus politiques, les réseaux et les partenariats aux niveaux national et international. Ils doivent également être plus actifs que cela n'a été le cas avec les précédents cadres politiques lorsqu'il s'agit d'apporter leurs compétences pour la mise en place des mécanismes de suivi et d'examen des ODD.

76. La mise en œuvre des ODD impliquera de nombreuses parties prenantes issues des milieux de la statistique et des organes de décision. Étant donné que les statisticiens peuvent ne pas être habitués à communiquer en dehors des domaines statistiques traditionnels et que les décideurs ne sont peut-être pas conscients des particularités des statistiques, il faut, des deux côtés, élaborer et approuver des principes de communication pour la collaboration entre les parties. Cela pourrait reposer sur des principes tels que : un échange ouvert sur les priorités, les idées et les intérêts ; la reconnaissance mutuelle des intérêts de chacun ; et l'adoption de stratégies de communication qui respectent à la fois les intérêts politiques et les principes fondamentaux de la statistique officielle (voir l'étude de cas n° 6 sur le choix des indicateurs nationaux relatifs aux ODD en Suisse et l'étude de cas n° 14 sur l'expérience de l'Allemagne en matière de stratégies de communication dans le domaine des statistiques).

²⁰ Voir *A World that Counts*, p. 12 (en anglais) à l'adresse : <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.

F. Recommandations à l'intention des organismes nationaux de statistique – Communication

- a) Les organismes nationaux de statistique devraient mettre au point des stratégies de communication pour les statistiques relatives aux ODD et définir les groupes qui devraient être ciblés par la communication, tant les fournisseurs de données que les utilisateurs de données.
- b) Ils devraient définir ce qui sera communiqué, créer des ensembles d'informations à l'intention des parties prenantes et donner des orientations aux utilisateurs.
- c) Ils devraient définir comment les informations seront communiquées et évaluer les ressources disponibles (financières, humaines et techniques).
- d) Ils devraient évaluer les plateformes de diffusion.
- e) Ils devraient mettre en place un système de gestion de la clientèle pour traiter les demandes de renseignements et lancer des sites Web dédiés reliés à des bases de données pertinentes.

Annexe I

Études de cas

A. Étude de cas n° 1 – Pologne : indicateurs nationaux du développement durable

1. En Pologne, le développement durable est surveillé en fonction d'ensembles d'indicateurs proposés par l'Office central de la statistique. Comme la Pologne ne dispose pas d'une stratégie spécifique consacrée au développement durable, les indicateurs ont été proposés sur la base des priorités liées au développement durable dans les stratégies nationales officielles. En raison des besoins des décideurs agissant à différents niveaux et de l'hétérogénéité des données disponibles, trois modules distincts d'indicateurs du développement durable ont été élaborés :

- Module national (environ 100 indicateurs) ;
- Module infranational pour les régions du pays (plus de 70 indicateurs) ;
- Module local (plus de 50 indicateurs).

2. Dans chaque module, les indicateurs sont regroupés en quatre domaines : social, économique, environnemental et institutionnel-politique.

3. Tous les ensembles d'indicateurs sont accessibles au public sur le site Web de l'Office central de la statistique sur la plateforme de suivi du développement durable (consultable à l'adresse : <http://wskaznikizrp.stat.gov.pl/>).

4. À la suite de l'adoption du Programme 2030, l'Office central de la statistique a décidé d'ajuster les indicateurs nationaux afin de les aligner sur les objectifs de développement durable. Dans un premier temps seront entrepris des travaux visant à enrichir la plateforme. L'objectif est d'inclure des indicateurs relatifs aux ODD dans la plateforme et de créer un module distinct consacré au Programme 2030. Dans un deuxième temps, il est prévu de mettre en correspondance les indicateurs nationaux et infranationaux et les ODD.

5. L'Office central de la statistique coordonne le suivi des indicateurs du développement durable et des ODD. Au niveau politique, le coordonnateur du développement durable est le Ministère du développement. Celui-ci, en rapport avec le Programme 2030, a établi une stratégie de développement responsable, qui fait actuellement l'objet de consultations et sera bientôt adoptée. D'autres ministères sont également associés à ce processus. Ils sont responsables de la mise en œuvre des priorités thématiques et fournissent certains indicateurs de suivi du développement durable.

B. Étude de cas n° 2 – Fédération de Russie : mise en œuvre des objectifs de développement durable

6. Dans la Fédération de Russie, la question du développement durable se pose depuis les années 1990. Depuis lors, un grand nombre de stratégies nationales, de concepts et de programmes publics ont été mis au point pour l'ensemble du pays et pour les régions de la Fédération de Russie, ainsi que pour certains secteurs de l'économie.

7. En 2016, le Service de statistique fédéral (Rosstat) et le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie ont mené auprès d'organes exécutifs fédéraux des évaluations ayant trait à l'existence d'un cadre juridique et de données statistiques concernant les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable. Les évaluations ont révélé que des données étaient disponibles pour au moins 100 indicateurs, notamment des indicateurs supplétifs. Dans le même temps est apparu un premier problème s'agissant du suivi des ODD. Étant donné que les indicateurs de la réalisation des ODD sont répartis entre 25 organes exécutifs fédéraux, le processus de suivi desdits objectifs devrait être coordonné au niveau politique. Les statistiques se rapportant

aux objectifs de développement durable seront compilées conformément au Plan fédéral de travaux statistiques approuvé par le Gouvernement. Ce plan énumère les thèmes de la comptabilité statistique officielle ainsi que les travaux d'établissement des statistiques officielles effectués à ce titre. Sont également indiqués la périodicité de chaque activité et le niveau d'agrégation des statistiques officielles (ensemble de la Fédération de Russie, entités constitutives de la Fédération, municipalités), ces informations étant regroupées selon les paramètres de classification et les calendriers de diffusion.

8. En outre, les questions de mise en œuvre des indicateurs concernant les ODD sont examinées au sein du Groupe de travail interinstitutions sur les questions relatives aux changements climatiques et le développement durable sous l'égide de l'administration présidentielle de la Fédération de Russie. Des discussions sont organisées au niveau des experts avec la participation de représentants de la communauté scientifique. Rosstat est membre du Groupe de travail interinstitutions. Sous les auspices du Groupe sera établie en 2017 la Feuille de route pour l'amélioration des statistiques officielles russes visant à donner des orientations sur les travaux relatifs aux statistiques du développement durable.

9. Les données sur les indicateurs concernant les ODD de la Fédération de Russie seront transmises par le système SDMX. L'action pilote de transmission de données SDMX à l'OCDE a été testée avec succès en 2016. En outre, la plateforme de notification nationale pour le téléchargement de données statistiques sera introduite en 2017 afin de surveiller la mise en œuvre du développement durable. Pour ce faire, on pourrait utiliser comme plateforme de base le système d'information statistique national unifié (UniSIS), actuellement utilisé pour la collecte des informations statistiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan fédéral de travaux statistiques, qui contient plus de 5 230 indicateurs statistiques fournis par 63 organes gouvernementaux russes.

C. Étude de cas n° 3 – Suisse : indicateurs infranationaux

10. L'Office fédéral de la statistique suisse (OFS) gère deux systèmes d'indicateurs qui ont trait au développement durable au niveau infranational. Le premier, Cercle Indicateurs, porte sur le développement durable au sens large. Le deuxième, City Statistics, met l'accent sur un aspect particulier du développement durable, à savoir la qualité de vie.

11. Le Cercle Indicateurs a été élaboré en 2005 par et pour les villes et cantons suisses à l'initiative de l'Office fédéral du développement territorial. L'Office fédéral de l'environnement, l'OFS, 17 cantons et 19 villes participent actuellement au projet et l'OFS est chargé depuis 2008 d'exploiter et de développer le système d'indicateurs.

12. Les indicateurs sont mis à jour tous les deux ans pour les cantons et tous les quatre ans pour les villes. Le Cercle Indicateurs est structuré selon les trois dimensions « classiques » du développement durable, en l'occurrence, l'environnement, l'économie et la société. Chaque dimension comprend entre 11 et 12 thèmes, pour un total de 35 thèmes. Chaque thème fait l'objet d'une description et ses liens avec le développement durable sont précisés. Le choix des thèmes et leurs définitions reflètent l'interprétation qui était faite du programme Action 21 au début des années 2000.

13. Une analyse préliminaire des objectifs de développement durable et du Cercle Indicateurs a été effectuée en 2016, la conclusion étant qu'il était possible de relier les cibles des ODD aux thèmes du Cercle Indicateurs. Une analyse affinée sera menée par un groupe de travail restreint établi par des cantons et des villes, ce qui pourrait aboutir à une description systématique des liens entre objectifs du Programme 2030 et thèmes du Cercle Indicateurs et à une adaptation éventuelle de certains de ces thèmes.

14. « City Statistics » (anciennement « Audit urbain ») a été lancé par Eurostat pour obtenir des informations sur les conditions de vie dans les zones urbaines. Cette collecte de données est utilisée, entre autres, pour aider le programme urbain nouvellement créé en Europe à identifier et à mettre au point des mesures permettant d'améliorer constamment la qualité de vie des générations actuelles et futures dans le cadre de la stratégie de développement durable de l'UE. En Suisse, le projet est mené sous l'égide de l'OFS, de l'Office fédéral suisse du développement territorial, du Secrétariat d'État à l'économie et de huit villes.

15. En Suisse, la notion de qualité de vie est fondée sur le rapport de l'OCDE intitulé « Comment va la vie? » et est appliquée au niveau urbain pour mesurer le bien-être de la population dans ses différents aspects interactifs et complémentaires. Les principaux indicateurs ont été choisis sur la base des données existantes dans le cadre d'un processus participatif avec les décideurs et les statisticiens.

16. Une première analyse en 2016 a montré que le projet pouvait fournir des indicateurs pour mesurer l'objectif de développement durable 11 – faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

17. Les processus décisionnels dans les systèmes Cercle Indicateurs et City Statistics urbaines sont de nature collaborative et le choix des indicateurs, ainsi que l'élaboration des systèmes, sont débattus par les participants pour parvenir à un consensus. Comme dans le cas du système MONET d'indicateurs nationaux du développement durable, l'expérience montre qu'une étroite collaboration entre les statisticiens et les décideurs est essentielle à de bons résultats. La collaboration est fondée sur une culture du dialogue entre ces deux communautés et permet au projet de tirer parti des connaissances et des compétences de chaque acteur. Toutefois, elle a besoin de règles prédéfinies pour préciser le rôle et les compétences de chaque partie prenante et garantir l'indépendance des statistiques officielles.

18. Outre les deux projets décrits ci-dessus qui sont coordonnés au niveau national, plusieurs cantons et villes ont mis au point leurs propres systèmes d'indicateurs du développement durable.

D. Étude de cas n° 4 – Turquie : projets de suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

19. Le suivi et l'examen des ODD sur deux piliers distincts en Turquie : coordination nationale du cadre d'indicateurs des objectifs du développement durable sous l'égide de TurkStat et élaboration d'un cadre directif du développement durable relevant du Ministère du développement, qui guidera TurkStat en particulier pour l'ensemble des indicateurs relatifs aux objectifs nationaux de développement durable.

20. Le cadre directif sera probablement créé par le futur onzième Plan national de développement. Le Ministère du développement a commencé ce processus en 2017 avec un projet spécial sur l'unification de la politique de développement durable entre toutes les institutions. À l'issue de ce processus, toutes les parties prenantes contribueront au plan de développement. Ces travaux qui permettront de préciser les indicateurs nationaux se concluront à la mi-2018.

21. Conformément à ce calendrier, TurkStat a commencé à élaborer son plan de travail qui comprend notamment des examens approfondis intra et interinstitutionnels, des ateliers et autres communications avec les principales parties prenantes. Avec l'institution responsable pour chaque indicateur global pertinent, TurkStat a intégré les ODD dans son propre programme juridique, qui est entré en vigueur cette année, à savoir le Programme de statistiques officielles pour 2017-2021, qui servira de document juridique de base pour toutes les mesures susmentionnées. En outre, tous les préparatifs en vue du suivi des ODD, y compris le choix des indicateurs nationaux à tous les niveaux, vont être soumis au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et à d'autres critères relatifs aux ensembles d'indicateurs utiles à l'élaboration de politiques.

22. TurkStat prévoit de lancer un portail Web consacré aux niveaux mondial, national et régional des indicateurs relatifs aux ODD et espère que cette plateforme tirera parti de la mise en œuvre d'autres plateformes de notification nationales (plurithématiques et géospatiales). Cette structure sera suffisamment souple pour s'adapter aux futures évolutions prescrites par un cadre directif national. Principalement par le biais du portail Web, le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD :

- Communiquera à l'ONU les données de la Turquie concernant les indicateurs mondiaux ;
- Établira une plateforme d'information publique sur les indicateurs concernant les ODD ;

- Coordonnera les efforts de renforcement des capacités statistiques, tant en ce qui concerne la liste des indicateurs nationaux que les nouvelles sources de données et la ventilation des données.

E. Étude de cas n° 5 – Suisse : Choix des indicateurs nationaux

23. En Suisse, le développement durable fait depuis plus de quinze ans l'objet d'un suivi réalisé par l'Office fédéral de la statistique, en coopération avec l'Office fédéral du développement territorial, la Direction du développement et de la coopération et l'Office fédéral de l'environnement. Le système d'indicateurs utilisé, MONET, comprend 73 indicateurs régulièrement mis à jour. Il repose sur un cadre conceptuel compatible avec le cadre de la Conférence des statisticiens européens relatif à la mesure du développement durable. Il montre les progrès de la Suisse sur la voie du développement durable selon trois dimensions : « ici et maintenant », « plus tard » et « ailleurs ».

24. Pendant une phase de transition en 2016-2017, la Suisse adapte au contexte national les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont liées et étend le système de suivi du développement durable MONET afin de garantir un suivi et un établissement de rapports adéquats aux niveaux national et international.

25. Ce travail sera effectué au moyen d'une collaboration étroite entre statisticiens et décideurs, et reposera sur la culture du dialogue qui existe depuis plus de quinze ans en Suisse entre ces acteurs dans le domaine du suivi du développement durable. L'expérience montre qu'une telle collaboration est essentielle pour garantir la qualité des résultats et mettre à profit les connaissances et les compétences de chacune des parties. Des règles préétablies précisant les rôles et les compétences de chaque partie prenante et garantissant l'indépendance des statistiques officielles sont toutefois nécessaires au succès de cette entreprise.

26. L'Office fédéral de la statistique participe aux travaux sur le Programme 2030 depuis leur début. Il a été chargé d'établir des systèmes et de la documentation, et d'apporter son expertise dans le cadre de l'adaptation des cibles au contexte suisse. Il sera de plus responsable, avec l'aide d'autres unités administratives, du choix des indicateurs. La transparence et la qualité du résultat seront garanties par l'utilisation de critères de sélection prédéterminés. Les indicateurs seront choisis parmi des ensembles globaux (indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, cadre de la Conférence), nationaux (MONET) et infranationaux (indicateurs de développement durable des villes et des cantons suisses) existants.

27. Ce processus collaboratif aura pour résultat une évaluation transparente, bien documentée et objective de la contribution de la Suisse à la mise en œuvre des ODD et une analyse des lacunes existantes des politiques et des systèmes statistiques. Le système d'indicateurs sera utilisé pour établir des rapports sur la réalisation des ODD à destination des institutions nationales et internationales. Il s'agit des indicateurs suivants :

- Âge (grands groupes d'âge : enfants, jeunes, personnes en âge de travailler, personnes âgées etc.) ;
- Sexe ;
- Urbain/rural (avec la possibilité d'une ventilation plus précise) ;
- Niveau d'instruction ;
- Situation professionnelle ;
- Situation matrimoniale ;
- Origine étrangère ou immigrée ;
- Type de famille ou de ménage ; et
- Quintile de revenu.

28. Pour les indicateurs de niveau I, il conviendrait de se concentrer sur l'amélioration de la qualité, de la comparabilité et de la ventilation des données (en particulier pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale). Il conviendrait également d'investir dans une meilleure couverture et une production plus régulière en ce qui concerne les indicateurs de niveau II, ainsi que dans l'élaboration de nouveaux indicateurs de niveau III, lorsque cela est pertinent et cohérent avec les priorités définies.

E. Étude de cas n° 6 – Royaume-Uni : Les rôles de l'Office for National Statistics (ONS)

29. Au Royaume-Uni, c'est à l'Office for National Statistics que reviendra la responsabilité de rendre compte des progrès du pays dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cela consiste notamment :

- À soumettre à l'ONU des données concernant le Royaume-Uni pour les indicateurs de développement durable afin d'alimenter le cadre mondial d'établissement de rapports (tel que défini par la Commission de statistique de l'ONU) et à permettre au public d'y accéder ;
- À travailler avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour identifier les cibles définies dans les objectifs de développement durable pertinentes au niveau national et proposer un ensemble d'indicateurs complémentaires pertinents pour le Royaume-Uni ;
- À explorer et à élaborer de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes afin de permettre à l'ONS de communiquer des données ventilées selon divers critères (par sexe, race, religion, zone géographique, handicap, origine ethnique, statut migratoire, âge et niveau de revenu) ; et
- À élaborer une plateforme en ligne destinée à la communication de ces données.

30. Deux enquêtes ont été menées afin de déterminer quelles cibles définies à l'échelle mondiale étaient pertinentes pour le Royaume-Uni. La première a consisté à demander aux administrations publiques d'identifier les cibles en lien avec les plans existant à leur niveau. La seconde concernait toutes les organisations non gouvernementales (privées et bénévoles), à qui il était demandé d'identifier les cibles relevant du domaine dans lequel elles travaillaient. Dans les deux cas, quand une cible définie au niveau mondial était identifiée comme pertinente, on demandait aux répondants si l'indicateur retenu était le plus adapté pour mesurer les progrès du Royaume-Uni à cet égard. En cas de réponse négative, il leur était demandé de suggérer des alternatives.

31. L'enquête ciblant les organisations non gouvernementales a été organisée en collaboration avec un groupe présent dans tout le Royaume-Uni, UK Stakeholders for Sustainable Development (UKSSD), qui a permis aux enquêteurs d'entrer en contact avec de nombreuses organisations agissant dans tous les secteurs. L'ONS a utilisé une plateforme en ligne et est entré en contact avec les parties prenantes, y compris les membres du groupe UKSSD, par e-mail, en utilisant les réseaux existants et par les réseaux sociaux²¹.

32. L'ONS devrait présenter un rapport annuel sur les progrès du Royaume-Uni dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce rapport seront inclus des plans pour compenser les données manquantes et tenir compte des ajustements au contexte britannique qui ont des répercussions sur le cadre de communication de rapports du Royaume-Uni.

²¹ Les résultats de la consultation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ons.gov.uk/file?uri=/aboutus/whatwedo/programmesandprojects/sustainabledevelopmentgoals/howshouldtheukreportprogressowardsthesustainabledevelopmentgoals.pdf>.

F. Étude de cas n° 7 – Mexique : D’une plateforme de notification pour les objectifs du Millénaire pour le développement à une plateforme pour les objectifs de développement durable

33. Le Mexique a élaboré une plateforme de notification pour les objectifs du Millénaire pour le développement, dont le but était d’éviter les doublons et les contradictions dans les données en centralisant toutes les données officielles pertinentes au niveau de l’INEGI (Instituto Nacional de Estadística y Geografía – l’Institut mexicain de statistiques).

34. Chaque objectif du Millénaire pour le développement comptait trois types d’indicateurs : les indicateurs officiels, les indicateurs supplétifs et les propres indicateurs nationaux du Mexique. Au total, le projet a produit 80 indicateurs. Pour chacun d’entre eux, des métadonnées ont été publiées ainsi que toutes les données de base de sorte que tout utilisateur pouvait reproduire n’importe quel indicateur. Des formats communs de notification ont été définis avec toutes les unités statistiques au sein des différents ministères et, à des dates convenues, les données et métadonnées ont été envoyées à l’INEGI, où elles ont fait l’objet d’un contrôle de qualité avant d’être publiées.

35. Environ 40 % des indicateurs ont été désagrégés au niveau infranational et quelques-uns (17) au niveau municipal.

36. S’agissant des ODD, une procédure semblable est prévue. La nouvelle plateforme sera mise au point conjointement avec le Gouvernement mexicain, selon des normes relatives aux données publiques, selon l’approche des codes libres et avec une application plus poussée des outils géospatiaux. Cette approche a pour but de rendre l’accès plus facile et d’offrir au public de meilleurs moyens de visualiser et de manipuler les données.

37. Un ensemble supplémentaire d’indicateurs nationaux viendra compléter le cadre mondial d’indicateurs, l’accent étant davantage mis sur ceux qui concernent les États et les municipalités.

G. Étude de cas n° 8 – États-Unis : Plateforme de notification nationale pour les objectifs de développement durable

38. Les États-Unis offrent un autre exemple de plateforme de notification nationale pour les ODD. Ils n’ont pas pris part au processus de communication de données concernant les objectifs du Millénaire du développement. De plus, ils collectent habituellement leurs propres statistiques nationales et ne s’appuient pas sur les statistiques produites par les organisations internationales. Ils appliquent également un système statistique fortement décentralisé comportant 125 programmes statistiques fédéraux. Compte tenu de l’intérêt que suscite les indicateurs relatifs aux ODD, ils ont anticipé les nombreuses demandes d’accès émanant de divers acteurs. Les États-Unis devaient donc mettre au point un moyen de notification qui permettrait au public d’accéder aux statistiques nationales (et aux informations connexes) s’agissant des indicateurs mondiaux concernant les ODD. Cette solution devait également permettre d’incorporer en permanence des statistiques et des métadonnées à la plateforme. Elle devait optimiser l’interopérabilité avec d’autres plateformes afin de rendre la comparabilité plus aisée pour les organisations internationales et le grand public. Enfin, elle devait permettre le recours à des technologies libres (et donc gratuites) pour que les organismes nationaux de statistique en tirent le plus grand profit. Toutes ces considérations ont abouti à la création de la plateforme de notification nationale des États-Unis, élaborée de concert avec plusieurs autres organismes nationaux de statistique.

39. Les États-Unis ont conçu le site de leur plateforme de notification de manière à ce qu’elle puisse traiter les flux d’informations provenant de multiples fournisseurs de données fédéraux. Le site officiel (<https://sdg.data.gov/>) a été lancé en septembre 2016. Depuis janvier 2017, 36 % des indicateurs sont renseignés à partir des statistiques nationales officielles. Le site offre un accès sécurisé aux fournisseurs de données ainsi qu’un suivi automatique des révisions pour garantir la qualité des données. La plateforme est également accessible au grand public et s’appuie sur des technologies libres qui peuvent

être partagées gratuitement et aisément avec les pays intéressés grâce au partage dynamique assuré par la plateforme GitHub. Est également à la disposition des fournisseurs de services un guide de formation et de référence, qui explique le contexte des ODD, donne des instructions concernant la saisie et la certification des données et des métadonnées, et informe les gestionnaires de plateformes. Les fournisseurs de données ont aussi accès à un webinaire de formation enregistré. Il est prévu d'améliorer le système en y incorporant un tableau de bord pour la notification, en perfectionnant la visualisation des données et en ajoutant des liens menant vers des fichiers de microdonnées se rapportant au développement durable. Pour de plus amples détails sur le site, prière de contacter l'adresse sdgs@omb.eop.gov.

H. Étude de cas n° 9 – Pologne : Plateforme de notification nationale des indicateurs du développement durable aux objectifs de développement durable

40. En Pologne, une plateforme de notification nationale accessible au public permet de diffuser des renseignements sur les indicateurs du développement durable. Reposant sur des licences libres, elle a été créée par le Bureau central de statistique polonais, qui la gère en tant que coordonnateur des indicateurs relatifs aux ODD. Mise en place avant l'adoption du Programme 2030, elle est actuellement remaniée pour qu'y soient inclus les indicateurs mondiaux.

41. Conformément aux concepts de la Pologne en matière de suivi du développement durable, la plateforme comprend trois modules (national, infranational et municipal). Les indicateurs mondiaux concernant les ODD constitueront un quatrième module.

42. La plateforme permet de présenter les données sous forme de tableaux et de les visualiser sous forme de graphiques et de cartes. Outre une base de données, elle contient un ensemble très complet de métadonnées et d'informations sur le développement durable.

I. Étude de cas n° 10 – Royaume-Uni : Plans de collecte de données

43. L'Office for National Statistics (ONS) met actuellement en place une plateforme de collecte et de notification de données concernant les ODD. Pour étayer ce processus, il a étroitement collaboré avec le Groupe directeur sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens, des entreprises privées et des groupes chargés de faire évoluer la collecte de données au sein de l'ONS, notamment des équipes chargées de l'étude des mégadonnées et des données administratives, ainsi que le campus universitaire de la science des données récemment créé.

44. Un projet de huit semaines est en cours. Inspiré des orientations données par l'ONU, il débouchera sur la formulation de recommandations concernant la meilleure approche à adopter. Ainsi, l'ONS est déterminé à appliquer les principes des données publiques et la norme de transmission internationale SDMX.

45. Les recommandations seront conformes au Code de pratique et aux principes des autorités statistiques du Royaume-Uni. La collecte de données reposera sur la participation des utilisateurs dont la charge sera proportionnée. Les données seront diffusées lorsqu'elles seront considérées comme prêtes et seront accessibles via le centre de publication national.

J. Étude de cas n° 11 – Allemagne : Expérience en matière de stratégies de communication nationales concernant les statistiques

46. Une stratégie officielle peut permettre aux organismes nationaux de statistique de définir des priorités et des objectifs de communication ainsi que de diriger systématiquement les activités de communication. En Allemagne, l'Office fédéral de la statistique a élaboré la stratégie de communication 2020, qui a été lancée en 2016 et retenue comme pratique optimale dans le cadre de l'élément DIGICOM du projet ESS-Vision pour sa simplicité, sa large portée et la clarté de sa présentation. Cette stratégie vise des

problèmes majeurs des statistiques officielles rencontrés dans la société de l'information. Dans une société tournée vers l'avenir et fondée sur le savoir, les faits constituent une base importante pour la prise de décisions et l'évaluation de leur succès. La stratégie allemande a pour objet d'accroître la notoriété et la visibilité de l'Office fédéral de la statistique en tant que principal fournisseur de statistiques de qualité. En général, les statistiques officielles sont établies conformément aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU.

47. La stratégie compte cinq points clefs et peut s'appliquer aux statistiques officielles d'une manière générale, mais aussi à des thèmes particuliers tels que les ODD fixés par l'ONU.

48. Le premier objectif clef est de renforcer l'image des statistiques officielles. « Statistisches Bundesamt » est à la fois une marque et un gage de qualité. Le but est d'accroître la notoriété des statistiques officielles et de renforcer la confiance qu'elles inspirent aux gens. À cette fin, la qualité des données et la gestion de la qualité en général sont d'importants facteurs de la communication. Il est souligné dans la stratégie que les données sont obtenues de manière indépendante.

49. Le second objectif consiste à faire en sorte que l'Office fédéral de la statistique améliore en permanence l'accessibilité des statistiques. Le système d'information statistique central (GENESIS-Online) est convivial et présente les résultats des statistiques officielles aux niveaux national et infranational. Les données sont mises à disposition via des interfaces facilement accessibles (données publiques). Les informations numériques sont présentées au moyen de supports adaptés aux médias pour la prise en charge de divers dispositifs et les moteurs de recherche grand public peuvent aisément y accéder. Il est fait en sorte que les données soient fournies sur des plateformes utilisées par des groupes d'utilisateurs cibles. Le principe directeur d'une politique de communication tournée vers l'avenir est d'adopter le mode « va-et-vient », c'est-à-dire que les bureaux de statistique devraient anticiper la communication. En interne, de nouvelles structures de vente numérique seront mises au point en conséquence.

50. S'agissant de la communication concernant les ODD, l'Office fédéral de la statistique a créé en juillet 2016 un site spécial consacré au Programme 2030 comportant des données nationales sur les indicateurs mondiaux.

51. Le troisième objectif clef est de répondre aux besoins de groupes cibles, avec la diffusion de données de qualité concernant les questions sociales, économiques et écologiques. Des instruments modernes d'observation et de surveillance des marchés analysent les divers besoins en informations de certains utilisateurs (grand public, décideurs, administration, médias, entreprises, associations, communautés de scientifiques et de chercheurs, étudiants et répondants). L'Office fédéral de la statistique s'assure ensuite que les statistiques soient bien comprises par les utilisateurs, qui peuvent être approchés par diverses voies de communication. Les informations et services sont également adaptés à l'évolution des besoins des utilisateurs.

52. Le quatrième objectif clef consiste à élargir le dialogue concernant les statistiques par le biais de forums et de médias sociaux (par exemple Twitter) pour communiquer avec les utilisateurs, dont les besoins et idées sont pris en compte lorsque la gamme d'informations et de services offerts est affinée. Ces moyens servent aussi à communiquer des données sur les ODD. L'Office fédéral de la statistique a pris part au tchat sur Twitter organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à l'occasion de la Journée mondiale de la statistique en octobre 2015 et a communiqué avec les utilisateurs au sujet des ODD et des statistiques.

53. L'objectif final est de fournir des informations de manière claire et compréhensible, par exemple en recourant à des formes innovantes de visualisation. Des renseignements très complets sur les méthodes statistiques sont également communiqués.